

## Annexe 10A – BVE enseignement public

Rectorat de [préciser] ou établissement ...

Arrêté du XX/XX/2026, portant composition du bureau de vote électronique pour l'élection [préciser l'instance ; exemple : du comité social d'administration académique de],

Le recteur [ou vice-recteur ou chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon] de l'académie de [préciser], [le cas échéant, chancelier des universités] ou le directeur de l'établissement public ...,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026,

Arrête :

Article 1 – Le bureau de vote électronique pour l'élection [préciser l'instance] est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Article 2 – Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

- Président, M. XXXXXXXXX, [préciser Civilité, Nom, Prénom], [qualité à préciser ; ex. : secrétaire général]
- Secrétaire, M. XXXXXXXXX, [préciser Civilité, Nom, Prénom], [qualité à préciser]
- Secrétaire suppléant, M. XXXXXXXXX, [préciser Civilité, Nom, Prénom], [qualité à préciser]

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

- Délégué de la candidature n° 1, [préciser civilité, nom, prénom]
- Suppléant du délégué de la candidature n° 1, [préciser civilité, nom, prénom]
- Délégué de la candidature n° 2, [préciser civilité, nom, prénom]
- Suppléant du délégué de la candidature n° 2, [préciser civilité, nom, prénom]
- XXXXXXXX

Article 3 – Le secrétaire général/directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques/de l'établissement ....